

Motion relative à répartition de
l'enveloppe recherche

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 9 février 2016
Délibération 2016/02/CR-011**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38 ;

Après avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche adoptent à l'unanimité la motion suivante, relative au budget recherche 2016,

1. Ils déplorent que l'enveloppe budgétaire 2016 affectée à la recherche soit insuffisante au regard des besoins des laboratoires de l'université
2. Ils souhaitent que toute marge de manœuvre positive soit affectée en priorité aux dotations des laboratoires de l'université
3. Ils demandent un débat sur l'évolution de la masse salariale de l'établissement et son implication dans le déficit budgétaire

Ils proposent que cette motion soit également adoptée par les membres du Conseil d'administration.

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de bulletin blanc : 0

Toulouse, le 11 février 2016



Le Président


Jean-Pierre VINEL